

# La Caf participe au financement du Bafa

**Quand on a 17 ans ou plus et que l'on cherche un emploi d'appoint mais qualifiant, le Bafa ou Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est une solution tangible permettant d'accéder aux métiers sociaux éducatifs et culturels.**

**Le Bafa permet d'acquérir des compétences reconnues et une expérience pratique d'encadrement d'enfants et/ou d'adolescents entre autres lors de colonies, d'accueils de loisirs...**

## Le Bafa, de nombreux atouts

Accessible dès l'âge de 17 ans\*, le Bafa permet de gagner en autonomie, de découvrir de nouveaux horizons, de vivre de nouvelles expériences et d'acquérir des compétences en encadrant des enfants/adolescents durant leur temps de loisirs.

En alliant la théorie à la pratique, lors des stages effectués dans différentes structures d'animation, cette formation est une entrée dans le monde de l'animation où l'apprentissage des responsabilités et du travail en équipe est de mise.

\*Une autorisation parentale est à prévoir pour les moins de 18 ans

**Pourtant, de moins en moins de jeunes passent le Bafa : entre 2016 et 2020, le nombre de brevets délivrés a baissé de 43% et 74% et des structures employeuses font face à des difficultés de recrutement.**

**En partant de ce constat, la Caf a décidé de se mobiliser auprès des jeunes en proposant une aide financière revalorisée pour le Bafa.**

## Quelle sont les aides ?

- la Caf de Seine-et-Marne accorde une aide, sans condition de ressources, pour le financement du 1<sup>er</sup> stage d'un montant de **150 euros**, elle concerne les jeunes de 17 à 25 ans. Plus d'informations et modalités sur le site [caf.fr](http://caf.fr)
- cette aide complète l'aide nationale pour le financement du 3<sup>e</sup> stage : **91,47 euros** (majorée de 15,24 euros, si l'approfondissement est centré sur la petite enfance, soit 106,75 euros) Cette aide peut être couplée avec **celle de l'Etat de 200 €** pour les personnes s'inscrivant en 2022 à une session d'approfondissement ou de qualification.

En savoir plus sur : [l'aide exceptionnelle de 200 euros pour vous aider à finaliser votre parcours BAFA \(jeunes.gouv.fr\)](http://l'aide.exceptionnelle.de.200.euros.pour.vous.aider.a.finaliser.votre.parcours.BAFA.(jeunes.gouv.fr))

Certaines collectivités territoriales proposent aussi des soutiens financiers.

## Comment en bénéficier ?

Après **inscription à la session de qualification ou d'approfondissement du Bafa** l'intéressé(e) doit compléter et renvoyer le formulaire de demande, disponible sur le site [caf.fr](http://caf.fr)

Plus d'informations, inscription et choix de l'organisme de formation sur la plateforme : [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

En Seine-et-Marne, interviennent notamment deux partenaires de la Caf

**La Fédération des Foyers Ruraux** : <https://fdfr77.org/jeunesse/bafa-bafd/>

**Les Familles Rurales** : <https://iledefrance.famillesrurales.org/52/formations-bafa>

